

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi



MINISTERE DE L'ECONOMIE DES FINANCES ET DU PLAN

COMMUNICATION DU MEFP A L'OCCASION DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE DU 23/06/2017

juin 2017

**Monsieur le Président de la Commission de l'Economie générale,
des Finances, du Plan et de la Coopération économique,**

Mesdames, Messieurs les Honorables Députés,

Chers collaborateurs,

Une fois de plus, il me revient l'insigne honneur, conformément à une tradition républicaine instaurée par la loi organique n°2011-15 du 8 juillet 2011 relative aux lois de finances et modifiée par la loi n°2016-34 du 23 décembre 2016, d'introduire le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) relatif au Document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP) 2018-2020 élaboré par mon département. Celui-ci vient d'être approuvé par le Gouvernement en sa séance du conseil des ministres du 14 juin dernier, et se veut être la feuille de route et le cadre de référence des lois de finances annuelles pour la période 2018-2020.

Avant cela, permettez-moi de saisir l'occasion de la tenue du DOB en plein mois de Ramadan cette fois encore, période bénie de ferveur spirituelle pour une large frange de la communauté nationale, pour vous demander de prier pour que le Seigneur, dans Son infinie bonté, continue de guider notre pays sur le chemin du succès et de la prospérité mais aussi pour vous présenter, par anticipation, mes meilleurs vœux de bonne fête de Korité.

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les Honorables Députés,

Le document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP) 2018-2020 est le cinquième du genre à être soumis à votre examen. Il revient sur **l'évolution récente de l'économie mondiale, africaine et nationale, l'exécution budgétaire de l'année 2016, la situation d'exécution du budget**

de l'année en cours et dégage, enfin, les **perspectives macro-budgétaires ainsi que** les objectifs d'équilibre budgétaire et financier.

Le DPBEP 2018-2020 est élaboré dans un contexte économique caractérisé par une **croissance mondiale stable** estimée par le Fonds monétaire international (FMI) à 3,1%. Cette croissance est principalement portée par les Etats Unis qui se rapproche de leur niveau de production de plein emploi, la Chine dont la croissance s'est hissée à un niveau un peu plus élevé que prévu, la Russie où l'activité a été plus vigoureuse du fait, notamment ,du raffermissement des prix du pétrole.

Cet essor économique a été atténué par le relâchement de la production réelle de la zone euro par rapport à son niveau potentiel et la faible intensité de l'activité économique notée dans certains pays comme le Brésil et l'Argentine.

En Afrique, la chute des cours des produits de base notée ces dernières années a durement affecté beaucoup des grands pays d'Afrique subsaharienne. Les pays exportateurs de pétrole dont l'Angola et le Nigéria restent confrontés à un environnement difficile ; c'est aussi le cas de pays exportateurs des produits de base non énergétiques tels que l'Afrique du Sud, le Ghana et la Zambie. En même temps, beaucoup d'autres pays connaissent encore une croissance vigoureuse. Ainsi, la plupart des pays importateurs de pétrole s'en sortent mieux et affichent des taux de croissance supérieurs à 5%, voire bien plus dans certains pays tels que la Côte d'Ivoire, le Kenya ou le nôtre.

Au plan interne, dans le contexte de la mise en œuvre du PSE, l'économie sénégalaise a consolidé ses acquis de croissance économique dont l'estimation se chiffre à 6,7% en 2016 (contre 6,5% en 2015, 4,3% en 2014 et 3,6% en 2013). Cette situation favorable découle, entre autres raisons, de l'exécution d'importants projets d'**investissements publics**, notamment dans l'agriculture, les infrastructures, l'énergie, conjuguée à la relance des industries et aux performances des sous-secteurs de l'information et de la communication, du transport et des services financiers.

Grâce à l'accélération du rythme d'exécution des réformes économiques et financières, **l'investissement privé** a également connu un dynamisme soutenu.

L'inflation, mesurée par le déflateur du PIB, a atteint un niveau de 1,1% au courant de l'année 2016 alors que le **solde du compte courant** de la balance des paiements a, pour sa part, connu une évolution positive en passant de 5,3% du PIB en 2015 à 4,7% en 2016, du fait de l'amélioration de la balance commerciale dans un contexte de relance des industries d'exportation, de renforcement de la production locale et de faiblesse des cours des produits de base sur le marché international.

Le **déficit budgétaire**, dons compris, est ressorti à **3,3% du PIB** en 2016 (contre 3,7% un an auparavant), en dépit de la forte augmentation des intérêts payés au titre de la dette extérieure. Il faut noter que ce ratio est calculé sur la base du PIB obtenu après le " rebasing" , c'est-à-dire le changement de base intervenu dans un contexte marqué par la rénovation des comptes nationaux par l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie dans le but de refléter au mieux les structures actuelles et la taille de l'économie sénégalaise.

L'atteinte de l'objectif de déficit fixé dans le cadre du programme a été possible grâce à la politique de prudence dans l'exécution des dépenses publiques, notamment en termes de **rationalisation des dépenses courantes**, de **maîtrise de la masse salariale** et **d'optimisation de l'investissement public**.

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les Honorables Députés,

Depuis 2015, le Sénégal s'est engagé à atteindre les 17 Objectifs de Développement durable (ODD) à l'horizon 2030 qui visent l'éradication de la pauvreté sous toutes ses formes.

Nonobstant les retombées au plan macroéconomique déjà perceptibles de la mise en œuvre du PSE, des acquis importants sont consolidés au niveau des indicateurs sociaux, à la faveur d'un taux de croissance de 6,5%, situé au-dessus de la moyenne des pays d'Afrique au Sud du Sahara.

L'exécution du budget 2016 a eu des répercussions significatives sur le vécu des populations.

Les programmes d'appui aux groupes vulnérables, tels que la **Bourse de sécurité familiale et la Couverture Maladie universelle (CMU)**, continuent de contribuer grandement à la lutte contre la pauvreté et à l'amélioration des conditions de vie des populations, surtout en milieu rural.

Au niveau de la **santé**, le taux d'accouchement sous assistance par un personnel qualifié est passé de 53% en 2015 à 65,4% en 2016. Quant au taux de mortalité juvénile, il a connu une légère amélioration de 22 pour mille à 21 pour mille. La proportion d'enfants complètement vaccinés est passée de 76% en 2015 à 84% en 2016, soit au-dessus du seuil de 81% fixé comme cible et la proportion d'enfants malnutris guéris est passée de 74% à 78,5%.

La stabilité de l'incidence du VIH/SIDA à 0,7% s'est maintenue grâce à la bonne mise en œuvre du programme national de lutte contre le SIDA depuis 2005.

Dans le cadre de la prise en charge des maladies chroniques à soins coûteux, des efforts considérables ont été menés avec la construction de six (06) centres de dialyse (Thiès, Diourbel, Louga, Ndoum, Kolda et Sédhiou).

Concernant le **Programme national des bourses de sécurité familiale (PNBSF)**, 298 381 ménages ont bénéficié de transferts monétaires en 2016 contre 197 751 en 2015, pour une cible de 300 000 ménages.

S'agissant de la **carte d'égalité des chances (CEC)**, la proportion de personnes handicapées bénéficiaires a nettement augmenté entre 2015

et 2016, passant de 33,59% à 46,91%, sans toutefois atteindre la cible de 80% fixée en 2016. Le nombre de personnes vivant avec un handicap ayant accès à l'appareillage est ressorti à 1 090 personnes appareillées en 2016 contre 1 063 en 2015, soit une hausse de 27 aides techniques liée à la variation de l'offre de fourniture d'aides techniques.

Au niveau de **l'éducation et de la formation professionnelle**, le système continue d'engranger des acquis non négligeables. Le Taux brut de scolarisation (TBS) au primaire se situe à 88,1% en 2016 contre 86,5% en 2015. Cependant, sur l'amélioration de la qualité, le taux d'achèvement du cursus à l'élémentaire est de 61,5% en 2016 pour une cible de 76,4% soit un écart de 14,9%. Comparé à 2015, une hausse de 0,6 point est enregistrée.

Dans l'enseignement secondaire, le TBS a évolué positivement entre 2015 et 2016, passant de 34,1% à 35,6%.

Concernant la formation professionnelle et technique, entre 2015 et 2016, le nombre d'apprenants inscrits pour 100 000 habitants est passé de 402 à 600, soit une augmentation de 198 apprenants, dépassant la cible (560) de 40 apprenants.

Pour l'enseignement supérieur, le taux d'accès a connu une légère baisse entre 2015 et 2016, passant de 6,21% à 5,98%, ce qui se traduit par un léger fléchissement du nombre d'étudiants pour 100 000 habitants, qui est passé de 1 037 à 989.

Au titre de **l'accès à l'eau potable**, le taux se situe à plus de 94,6% en 2016 contre 92,06 % en 2015, soit une progression assez sensible par rapport à la cible (95%), ce résultat s'explique, en grande partie, par les réalisations du PUDC. En effet, le taux d'accès en milieu rural est passé de 87,2% en 2015 à 89,5 en 2016, soit une couverture de plus de 15 992 localités.

Dans le domaine de **l'habitat**, les investissements ont permis, en 2016, la construction de 5 750 unités d'habitation par les coopératives d'habitat, l'aménagement de 81 hectares d'espaces verts sur l'ensemble du territoire, ainsi que de 13 hectares de terrains.

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les Honorables Députés,

Sur le plan de l'exécution budgétaire proprement dit, la mobilisation des ressources s'est faite de manière satisfaite. Les régies financières ont en effet défini des stratégies efficaces pour améliorer le recouvrement de l'impôt ainsi des autres taxes et recettes. Celles-ci ont porté, entre autres, sur le renforcement de la modernisation des administrations fiscales et douanières, l'amélioration de la qualité des émissions, la poursuite de la maîtrise et de l'élargissement de l'assiette le renforcement de la mission de contrôle fiscal et douanier.

En plus de ces mesures, les ressources budgétaires de l'année 2016 ont bénéficié des retombées de la bonne tenue de l'activité économique non agricole, sous l'impulsion, notamment, des secteurs secondaire et tertiaire, principaux pourvoyeurs de recettes.

Au total, les recettes du budget 2016 ont connu une hausse de 15%, passant de 2 026,1 milliards en 2015 à 2 334,6 milliards de francs CFA, essentiellement imputable à l'augmentation significative des recettes budgétaires (+15,23%).

Pour ce qui concerne les ressources extérieures destinées à l'investissement, leur niveau de décaissement a connu un glissement annuel positif de 31,5 milliards, soit 8% en valeur relative. Cette efficacité dans le décaissement est expliquée par la bonne exécution des importants projets du plan d'actions prioritaires du PSE.

L'année 2016 se singularise aussi par une intensification de la coopération financière matérialisée par la signature de **58 conventions de financement**, portant ainsi le **nombre de conventions signées** depuis la tenue du Groupe consultatif de Paris à **cent quatre-vingt-dix-huit (198)**, pour un montant mobilisé de **3 486 milliards**, dont 89,7% sous forme d'emprunts concessionnels et 10,3% à titre de subventions.

Pour ce qui concerne les **dépenses budgétaires**, leur exécution s'est faite de manière satisfaisante, nonobstant l'augmentation de 27,9 milliards de FCFA (soit 17,4%) des **intérêts sur la dette publique**, à la faveur de la mise en œuvre adéquate de certains projets d'investissement et à la célérité notée dans la satisfaction des conditions d'entrée en vigueur et de décaissement des conventions de financement.

Globalement, les dépenses sont ressorties à 2 704 milliards à fin 2016 contre 2 411,5 milliards en 2015, soit un accroissement de 12%. Cette augmentation s'est faite dans un contexte de maîtrise des dépenses courantes qui n'ont progressé que de 7% et de l'expansion de 30% des dépenses d'investissement sur ressources internes du fait, notamment, des efforts consentis dans le domaine de **la défense et de la sécurité**, mais aussi de la prise en compte des besoins d'investissements exprimés à l'occasion des **Conseils ministériels délocalisés**, dans le cadre de la territorialisation des politiques publiques.

Ce tableau sur la situation économique et sociale récente montre que les options que nous avons prises ces dernières années ont permis de consolider les acquis sociaux et de renforcer notre croissance économique. Si le cap est maintenu, elles devront permettre à notre pays de marcher résolument vers l'émergence si chère au Président de la République.

L'année 2017 est en train de consacrer le renforcement du dynamisme de notre activité économique. Ainsi donc, à la faveur de la poursuite des investissements, de l'accélération des réformes et des projets phares du PSE, le taux de croissance du PIB réel est attendu à 6,8% en 2017. Au plan budgétaire, les dispositions utiles sont en train d'être prise à cet effet.

Déjà au 31 mai 2017, les ressources budgétaires ont été recouvrées à hauteur de 1 074,13 milliards, 767,9 milliards de recettes internes et 304,23 milliards de ressources extérieures destinées au financement des projets et programmes d'investissements publics, soit 70% des prévisions de tirages sur l'année 2017 effectués en 5 mois seulement.

Il faut également souligner, pour s'en féliciter, qu'en cinq ans, c'est à dire entre 2012 et 2016, les conventions de financement au nombre de 305, pour un montant de 5 904,539 milliards, ont largement dépassé les 3 799 milliards mobilisés durant les 12 années de la première alternance. Avec les conventions relatives au pont de Rosso (BEI), au projet de développement du tourisme et des PME (Banque mondiale), au Train Express Régional (BAD), la barre des 6 000 milliards vient d'être dépassée.

Pour ce qui relève des charges budgétaires à fin mai, elles sont arrêtées à 1 598 milliards, soit 49% des prévisions de la LFI 2017. Les dépenses en capital, pour leur part, ont été engagées à hauteur de 37,85%. Ce niveau d'exécution est appréciable si l'on sait que l'investissement exige des délais d'exécution plus longs en raison des procédures de passation des marchés qui se dénouent en général à partir du second semestre.

Le DPBEP 2018-2020 entend maintenir la cadence dans la mise en œuvre des projets dans les domaines de l'énergie, de l'agriculture, du tourisme, des mines, des infrastructures et ceux retenus dans le cadre du pôle urbain de Diamniadio, dans un élan de poursuite de la réduction des déficits du solde des transactions courantes de la balance des paiements et du solde budgétaire.

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les Honorables Députés,

Au plan macroéconomique, le PSE a transformé l'économie sénégalaise qui dispose aujourd'hui d'un excellent cadre macroéconomique caractérisé par une croissance économique régulière et vigoureuse, une maîtrise de l'inflation, une réduction continue des déficits publics et du compte courant et une charge de la dette soutenable

Avec le PSE, de grands projets structurants ont également vu le jour, dont notamment le nouveau pôle urbain de Diamniadio à 30 Km de

Dakar, le prolongement de l'autoroute à péage jusqu'à l'aéroport AIBD, la deuxième autoroute à péage en construction sur l'axe Thiès -Touba, le nouvel aéroport de Ndiass en cours de finition à 50 km de Dakar, la ligne de Train Express Régional reliant Dakar au futur aéroport dont la mise en service est prévue en 2019 et deux nouvelles centrales solaires de 20 MW chacune, déjà opérationnelles.

A travers ces projets du PSE et au-delà de l'objectif d'émergence, l'ambition de SEM Macky SALL est surtout de propulser l'économie sénégalaise vers une dynamique de croissance qui génère de l'emploi et des revenus, et favorise un développement solidaire et inclusif.

Le DPBEP 2018-2020 s'inscrit parfaitement dans cette trajectoire , en poursuivant le chemin de croissance tracé par le PSE et en accélérant la cadence de mise en œuvre des projets et programmes phares du gouvernement, le tout dans une démarche permanente de maîtrise de l'inflation et de poursuite de la réduction du solde des transactions courantes de la balance des paiements et du solde budgétaire.

Ainsi, les orientations budgétaires du Gouvernement contenues dans le DPBEP sur la période 2018-2020 porteront sur la poursuite de la mobilisation accrue des ressources pour assurer le financement des projets d'envergure et de l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience de la dépense publique.

Particulièrement pour les dépenses, l'année 2018 sera celle « des dépenses sociales » à travers notamment (i) la poursuite de la politique de gratuité des césariennes, (ii) l'amplification des programmes sociaux initiés par le Président de la République (Programme National des Bourses de Sécurité Familiale, Couverture Maladie Universelle, gratuité des soins des enfants de moins de 5 ans, PUDC, Projets et Fonds pour le financement de l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes, PROMOVIL, PUMA, etc) et (iii) le lancement de nouvelles initiatives en faveur des PME/PMI et de l'autonomisation des jeunes et des femmes.

L'année 2018, année du social, sera particulièrement marquée par la consolidation des acquis au plan social, le renforcement des programmes cités ci-dessus et le lancement de nouvelles initiatives dans les domaines

de la santé, de l'éducation et de la formation professionnelle, de l'agriculture, de la pêche, de l'artisanat et du financement des PME/PMI, des femmes et des jeunes. Toutes ces nouvelles initiatives permettront d'amplifier la création d'emplois et la réduction de la pauvreté.

Globalement, pour l'année 2018, le dynamisme de l'économie sénégalaise devrait se consolider avec un taux de croissance du PIB réel projeté à 7% contre 6,8% en 2017.

Cette amélioration serait portée par le raffermissement des secteurs secondaire et tertiaire avec des hausses attendues respectivement à 7,4% et 7,0%. La valeur ajoutée du secteur primaire, bien qu'attendue en ralentissement par rapport à 2017, afficherait une croissance de 6,9%. Au **niveau du primaire**, l'agriculture continuera à bénéficier du soutien financier de l'Etat à travers la poursuite du PRACAS, notamment à travers les actions hardies entreprises dans la riziculture et la consolidation des performances enregistrées dans les sous-secteurs de la pêche, de l'élevage et des cultures horticoles.

Au **niveau du secondaire**, l'activité devrait bénéficier de la bonne tenue des sous-secteurs des bâtiments et travaux publics, des matériaux de construction, du raffinage de pétrole, de l'énergie ainsi que de la fabrication de produits chimiques.

Quant **au secteur tertiaire**, l'évolution serait portée par les sous-secteurs des transports, de l'hébergement et de la restauration, des activités financières et d'assurance et des activités immobilières.

La gestion **des finances publiques** serait marquée par la poursuite de l'accroissement des recettes budgétaires, la maîtrise des dépenses de fonctionnement et l'amélioration de la qualité des dépenses d'investissement. Au total, en 2018, le déficit budgétaire devrait être réduit à 3,0% après 3,7% en 2017. Sur le moyen terme, cette orientation sera confortée et le déficit budgétaire se maintiendrait en moyenne à 3,0% sur la période 2018-2020.

A cet effet, la mobilisation des ressources devrait bénéficier de la digitalisation de l'économie, la diminution progressive des exonérations

fiscales et de la modernisation de l'administration. La politique de dépenses, pour sa part, devrait être centrée autour d'une plus grande efficacité dans la programmation et l'exécution des projets d'investissement.

Dans le même sillage, la situation des échanges avec le reste du monde devrait être marquée par une réduction progressive du déficit du compte des transactions courantes avec un taux moyen autour de 4,2% du PIB sur la période 2018-2020, à la faveur notamment du développement des exportations en liaison avec la montée en puissance des secteurs moteurs d'exportations retenus dans le PSE.

Au titre de l'endettement, la prudence et la politique de reprofilage visant à substituer les instruments de court terme par des instruments de long terme seraient maintenues. Le recours aux ressources concessionnelles sera privilégié et les problèmes de trésorerie connus ces dernières années, imputables à la Poste, au FNR et aux soldes créditeurs des comptes de dépôts, connaîtront un traitement approprié.

En perspective sur la période 2019-2020, le Gouvernement entend maintenir sa politique de soutien à la croissance économique, en veillant à la poursuite de la mise en œuvre des réformes structurelles et sectorielles ainsi qu'à la modernisation progressive de l'Administration publique.

Au total, les perspectives économiques en 2018 et à moyen terme 2019-2020 restent globalement favorables et devraient permettre de conforter les premiers jalons de l'émergence.

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les Honorables Députés,

Le DPBEP projette les ressources et les charges budgétaires sur la période 2018-2020 à 11 614,24 milliards de francs CFA. Pour 2018 intrinsèquement, les ressources sont attendues à 3 720,25 milliards. Leur mobilisation repose sur la base d'une politique fiscale qui sera axée sur : le renforcement des acquis du nouveau Code général des impôts, une meilleure prise en charge des nouveaux enjeux relatifs à la redéfinition de la fiscalité sur le pétrole et le gaz, compte tenu des perspectives dans ces domaines, le "rebasement" des comptes nationaux, le financement des budgets des Collectivités territoriales (réforme de la patente et de l'impôt sur le revenu), etc.

Des efforts seront également menés dans le sens de l'alignement de la réglementation fiscale aux objectifs et priorités du PSE, notamment la fiscalisation de nouveaux secteurs porteurs de croissance. Déjà en avril 2017, l'organisation de la Direction générale des Impôts et des Domaines a été revue dans le sens d'un renforcement de la segmentation de la population fiscale aux fins d'une meilleure sécurisation des recettes et d'un élargissement de l'assiette s'appuyant, en grande partie, sur les données issues du recensement des unités économiques au plan national, réalisé par l'ANSD.

A ces initiatives, viennent s'ajouter la volonté de renforcer les capacités des administrations fiscales et douanières, en vue d'adapter les compétences de leurs agents aux nouveaux défis posés par la fraude fiscale internationale, la dématérialisation des transactions et l'importance grandissante dans l'économie de certains secteurs tels que les mines et les hydrocarbures.

Pour ce qui concerne la mobilisation des ressources extérieures, la stratégie va consister à accélérer les décaissements en mettant en place un dispositif de suivi rapproché de l'exécution des projets basé sur un système d'information et de reporting et à élargir le périmètre de la coopération à de nouveaux partenaires techniques et financiers (pays scandinaves et d'Europe de l'Est).

Concernant la stratégie de **gestion de la dette** publique, les options se résument à la réduction des vulnérabilités liées à la structure de notre endettement, la consolidation des choix d'instruments d'endettement privilégiant les emprunts extérieurs offrant des taux de concessionnalité plus élevés ainsi que les financements intérieurs présentant les maturités les plus longues.

Ainsi, l'encours de la dette publique totale passera à 6 302,8 milliards de FCFA en 2018, 6 580,5 milliards en 2019 et 6 792,3 milliards en 2020.

S'agissant de la **masse salariale**, les efforts de rationalisation se poursuivront dans le respect des engagements de l'Etat envers les syndicats, notamment pour ce qui concerne l'apurement du stock de rappels et de mises en solde des enseignants contractuels. Pour les recrutements dans la fonction publique, ils se feront désormais en tenant compte des enjeux sécuritaires et de la nouvelle politique de reprofilage des besoins. Les prévisions de recrutements se chiffrent à 13 130, 12 203 et 6 500 respectivement en 2018, 2019 et 2020.

Ces effectifs tiennent compte de la mise en solde de 10000 professeurs et maîtres contractuels par année, conformément à l'application de la décision présidentielle de réintégrer ces corps émergents dans la fonction publique et le recrutement de militaires, de gendarmes, de policiers et de sapeurs-pompiers.

Globalement, les **dépenses de personnel** devraient se chiffrer à **2 035 milliards sur la période**, avec un ratio masse salariale sur recettes fiscales qui se situerait à 29% en 2018 et à 28% en 2019 et 2020.

Pour ce concerne la rationalisation des **dépenses de fonctionnement**, elle se poursuivra sur la période en vue et portera sur la suppression de la double budgétisation des dépenses récurrentes, la réalisation d'économies budgétaires sur les charges locatives des bâtiments à usage de bureaux avec la réception prochaine du building administratif et la finalisation des travaux de la cité administrative de Diamniadio.

Les économies budgétaires ainsi dégagées permettront de renforcer les moyens d'intervention des forces de défense et de sécurité, d'améliorer les conditions de détention en milieu carcéral (avec le renforcement des

crédits destinés à l'alimentation des détenus) et d'apaiser le climat social par une meilleure prise en charge des bourses et allocations d'études ainsi que la dotation des nouvelles structures universitaires (Bambey, Thiès, etc.).

Le DPBEP 2018-2020 prévoit également le renforcement du fonds de dotation de la décentralisation (FDD) pour accompagner la mise en œuvre de l'Acte III de la décentralisation et l'organisation des élections présidentielles et municipales prévues en 2019.

Quant aux comptes spéciaux du Trésor, leur évolution restera stable sur la période. Il convient toutefois d'évoquer le cas spécifique du compte d'affectation spéciale Fonds national de retraites (FNR) actuellement en déséquilibre et dont le Comité technique mis en place pour réformer le système de façon à le rendre viable et incitatif a fait des propositions allant dans le sens de l'autonomisation du FNR avec l'institution d'un organe public ayant une personnalité juridique distincte et une autonomie financière.

Concernant **le budget d'investissement**, son élaboration reste influencée par le PSE. Les dépenses prévues à ce titre, toutes sources confondues, sont globalement projetées à 4 236,2 milliards de francs CFA provenant des ressources internes (66%) et externes (34%). Ce montant était de 3 741,3 milliards dans le DPBEP 2017-2019, soit une augmentation de 494,9 milliards.

La répartition annuelle des investissements publics programmés sur la période triennale 2018-2020 se présentera comme suit :

- 2018 : 1 345 millions FCFA
- 2019 : 1 490,9 millions FCFA
- 2020 : 1 652,3 millions FCFA

En 2018, les investissements publics se situeront à 1 345 milliards de FCFA, soit une augmentation de 120 milliards de FCFA par rapport à l'année 2017 en valeur absolue et d'environ 10% en valeur relative.

Cette hausse sera consacrée à hauteur de 75 milliards de FCFA, soit plus de 60%, aux investissements dans le secteur social.

En effet, si ces dernières années, des efforts considérables ont été consentis pour améliorer la qualité des infrastructures socio-économiques du pays en vue de favoriser la création de richesse et soutenir la transformation structurelle de l'économie, pour la période 2018-2020, le Président de la République a pris l'option majeure d'accorder une priorité absolue au développement social à travers, entre autres, l'autonomisation des femmes et des jeunes, la lutte contre la pauvreté, le chômage et les inégalités ainsi que le renforcement de l'accès des populations, en particulier celles vivant en milieu rural, aux services sociaux de base.

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les Honorables Députés,

Le DPBEP 2018-2020, en plus de présenter la situation de l'administration centrale, revient sur la programmation budgétaire et économique des collectivités locales, celle des organismes de protection sociale et des établissements publics à caractère administratif.

La situation de la gestion des finances locales dans le contexte de l'avènement de l'Acte III révèle qu'entre 2015 et 2016, le transfert de ressources budgétaires vers les collectivités locales a connu une hausse significative de 5,6 milliards, passant de 42,9 milliards à 48,5 milliards, soit une hausse de 13,1% en valeur relative. Pour la gestion 2018, cette hausse devrait se consolider à 9,7% par rapport aux transferts de l'année 2017.

Pour ce qui concerne les charges, il est attendu une stabilisation au niveau des dépenses de personnel. Quant aux investissements, ils devraient connaître une amélioration avec la mise en œuvre du Programme d'Appui aux Communes et Agglomérations (PACA) de

l'Agence de Développement municipal (ADM), le projet de pistes communautaires et le développement du partenariat public-privé.

En ce qui concerne les **organismes sociaux**, les institutions de prévoyance sociale devront jouer un rôle déterminant dans la mise en œuvre des politiques visées par l'axe II du PSE. Ainsi, pour garantir une meilleure justice sociale, elles devront créer les conditions d'un équilibre social par une meilleure redistribution de la richesse et la lutte contre les risques de précarité.

Il s'agira par exemple d'étendre la couverture sociale au secteur informel, aux indépendants et groupes vulnérables, de contribuer à l'élaboration d'un code unique de sécurité sociale, d'améliorer le maillage du territoire national pour une offre de proximité et de revaloriser les prestations familiales et des rentes servies.

Concernant la situation du **secteur parapublic**, elle s'inscrit dans la dynamique d'amélioration de la performance à travers la poursuite de la contractualisation des missions de service public (généralisation des contrats de performance) et la finalisation de la réforme du cadre juridique et du mode de gouvernance.

Les contrats de performance ont généré des engagements financiers de l'Etat qui se chiffrent à 308,8 milliards (212,1 milliards de transferts en capital et 96,7 milliards de subventions de fonctionnement).

Le secteur parapublic fait face à des défis liés notamment à la **restructuration des entreprises en difficulté** (la LONASE, le Groupe SN POSTE, les Nouvelles Société Textile sénégalaise (NSTS), les Nouvelles Editions Africaines du Sénégal (NEAS)) et la **finalisation des liquidations d'entreprises** en cours (EX APROSEN, EX ANPT, EX AJEB, FNPJ, ANEJ et ANAMA, EX SNCS, EX Délégation générale de la Francophonie).

Au titre des **risques budgétaires** liés à ce secteur, il faut relever l'importance de la dette des organismes publics qui s'élève à 178,244 milliards.

Particulièrement, le Groupe SN Poste connaît une situation financière difficile avec une perte moyenne annuelle de 3,485 milliards francs CFA sur la période 2010-2014 et l'accumulation d'arriérés de compensation. Pour y remédier, le comité interministériel chargé de la restructuration financière et opérationnelle du groupe SN LA POSTE a proposé une batterie de mesures parmi lesquelles :

- la signature d'une convention de dettes croisées entre l'Etat du Sénégal et le Groupe SN LA POSTE en vue de permettre l'apurement des arriérés de compensation et la recapitalisation de la Société par conversion du solde des créances en faveur de l'Etat;
- la résorption de de la reconstitution des arriérés de compensation par notamment l'ouverture d'un compte spécial dédié à la provision des remboursements ;
- la mise en place d'une comptabilité analytique ;
- la restructuration de Postefinances devrait aboutir à son autonomisation totale du groupe SN LA POSTE.

Pour ce qui est de la SONACOS reprise par l'Etat en décembre 2015, sa situation financière connaît une amélioration en raison d'une part ; du soutien financier de l'Etat pour la mobilisation de financement nécessaires à son exploitation et d'autre part ; de l'augmentation de la collecte d'arachide qui est passée d'environ 7 000 tonnes en 2016 à près de 100 000 tonnes en 2017.

Quant à la SENELEC, sa restructuration opérationnelle et financière s'est traduite notamment par une recapitalisation de la Société dont le capital social est passé de 125,67 milliards francs CFA à 238,292 milliards en 2014, soit une hausse de 112,61 milliards francs CFA.

Le résultat net de l'entreprise est passé de 2,036 milliards francs CFA en 2014 à 12,106 milliards francs en 2015, soit une hausse de 10,070 milliards francs CFA en valeur absolue.

Pour maintenir et consolider la performance opérationnelle et financière de la Société, une batterie de six (6) indicateurs de performances (notamment l'autonomie en combustible du parc de production, et le

nombre de clients supplémentaires par zone) le ratio de solvabilité fiscale et la productivité du personnel) et quinze (15) indicateurs de suivi sont élaborés dans le contrat de performance (2017-2019) et leur réalisation fait l'objet d'un suivi trimestriel.

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les Honorables Députés,

Telle est l'économie du DPBEP 2018-2020 qui devra servir de socle à nos discussions dans le cadre du présent Débat d'orientation budgétaire. Je me tiens à votre disposition pour recueillir vos remarques et observations.

Je vous remercie de votre aimable attention !